

Délibération : commande de fournitures de denrées alimentaires à la SPL

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a entrepris d'importants et nécessaires travaux de rénovation de la crèche de Vérin. Ces travaux ne sont pas compatibles avec la présence des enfants.

En conséquence, les 12 enfants de la crèche de Vérin sont accueillis au Relais Petite enfance (RPE) dans les locaux de la Maison France Services à Pélussin à compter du 7 février 2024, pour une durée prévisionnelle de 6 mois.

Les autorisations nécessaires ont été obtenues auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations, de la Protection Maternelle Infantile et de la CAF.

Pendant cette période, la SPL du Pilat Rhodanien prendra en charge la fourniture des denrées alimentaires pour la préparation des repas des enfants.

Le coût estimatif est évalué à 3.00 €/jour/enfant.

La SPL établira le coût réel des repas à l'issue de cette période et facturera la Communauté de Communes.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à passer commande à la SPL de fournitures des denrées alimentaires pour les 12 enfants de la crèche de Vérin accueillis, au prix estimatif de 3.00 €/jour/enfant.
- D'autoriser le Président à régler à la SPL le prix réel des repas sur présentation d'un justificatif dans la limite d'un maximum de 3.15€/jour/enfant.

Avenant n°2 au contrat de délégation de service public avec l'ADMR de Saint Pierre de Bœuf

Par délibération du 2 juin 2022, le conseil communautaire a autorisé la signature de la convention de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion des micro-crèches de Saint Pierre de Bœuf et Vérin, avec l'ADMR locale de Saint Pierre de Bœuf.

Concernant la crèche de Vérin, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a entrepris d'importants et nécessaires travaux de rénovation qui ne sont pas compatibles avec la présence des enfants.

En conséquence, les 12 enfants de la crèche de Vérin sont accueillis au Relais Petite enfance (RPE) dans les locaux de la Maison France Services à Pélussin à compter du 7 février 2024, pour une durée prévisionnelle de 6 mois. Les autorisations nécessaires ont été obtenues auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations, des services de la Protection Maternelle Infantile et de la CAF.

Pendant cette période, la cuisinière de l'ADMR va préparer les repas dans la cuisine de la crèche de Pélussin gérée par la SPL du Pilat Rhodanien, puis les livrera au RPE à la Maison France Services.

Le coût de revient de l'ADMR, des denrées alimentaires des enfants accueillis à la crèche de Vérin est de 2.81€/jour/enfant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20240308-2024_02_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 08/03/2024

En conséquence, pour cette période de 6 mois, il convient d'acter, par le présent avenant, les modifications suivantes au contrat de DSP avec l'ADMR de Saint Pierre de Bœuf :

- Les repas seront préparés par le personnel de l'ADMR dans les locaux de la crèche de Pélussin, puis livrés par le personnel de l'ADMR, au Relais Petite enfance (RPE) dans les locaux de la Maison France Services à Pélussin où sont accueillis les 12 enfants de la crèche de Vérin.
- La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, en lieu et place de l'ADMR, prendra en charge directement le coût des denrées alimentaires pour la préparation des repas et le refacturera à l'ADMR au prix de 2.81 €/jour/enfant.

Ces modifications sont provisoires et dues au contexte particulier des travaux de rénovation de la crèche de Vérin.

La participation de la Communauté de Communes au titre de l'article 22 du contrat de concession, ni aucun autre article du contrat, ne sont impactés par ces modifications.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20240308-2024_02_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 08/03/2024